

Bréains le 20 octobre 1944

Monsieur le Premier Président,

Monsieur le Procureur Général.

Cour d'appel de Grenoble

Je soussigné Rurlet Paul

né à Bréains le 27 Avril, fils de Rurlet Victorin et
de Viron Félicie domicilié à Bréains (Isère.)

ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la révision
des affaires pendant contre moi :

I°/Par le Tribunal de Vienne à la suite de la mort d'un mem-
bre du PPF, survenue dans les conditions suivantes :

Mon chef arrêta ce Monsieur pour pouvoir l'interroger car il ét-
-ait suspect. L'ayant moi fouillé il nous tira dessus blessant mortelle-
-ment le chef. Celui-ci a eu le sang froid nécessaire avant de mourir
de lâcher une rafale de mitraillette dans la figure de son assassin.
Le PPF fut tué sur le coup. Malheureusement le chauffeur au bras
haché par la rafale et on dut l'amputer. Quelques minutes après le chef
expirait.

Lors de cette opération nous avions été reconquis à La Côte
St André et je soupçonne fort qu'un jugement contre moi ait été pronon-
cé. Je vous demande donc la révision de cette condamnation.

(Coup de main e'étant produit vers la mi Juin 44. à La Côte St André
contre Monsieur S .)

II°/Par le tribunal correctionnel de St Marcellin pour destruct-
-ion d'édifice privé par explosion. (coup de main exécuté d'après les or-
-dres de mon chef d' alors le Docteur Vaillet.)

Je suis parti dans le maquis le 1er septembre 43, blessé
le 10 tout à l'attaque du Ranchet, décoré de la croix de guerre en sept-
-embre en même tant que promu au grade de sergent-chef.

J'ose espérer que ma demande sera agréée .

Je vous prie d'agréer Monsieur le Procureur Général et Monsieur
le Premier Président l'assurance de mon profond respect.

Rurlet Paul Bréains. (Isère.)